La Région Grand Est
ALSACE
CHAMPAGNE-ARDENNE
LORRAINE

Le Président du Conseil régional
Franck LEROY

Strasbourg,
le

Madame Brigitte TORLOTING
Présidente du Conseil Rhénan
Rehfusplatz 11
D-77694 KEHL

Dossier suivi par
corinne.bastard@grandest.fr

Objet :
Position de la Région Grand Est sur les résolutions du Conseil Rhénan du 23 juin 2023

Madame la Présidente,

J'ai le plaisir de vous faire part de la position de la Région Grand Est sur les résolutions du Conseil Rhénan adoptées lors de sa séance plénière du 23 juin dernier :

Réduire le risque de pollution des eaux souterraines du fossé rhénan en appliquant le principe de précaution

La Région Grand Est rappelle qu'elle a toujours soutenu la possibilité de poursuivre l'extraction d'un maximum de déchets de ce site d'enfouissement instable et vulnérable, tout en prenant en compte les risques professionnels potentiels en termes de sécurité des personnes.

Aussi, tout comme l'ensemble des collectivités locales et associations ayant à cœur la préservation de la nappe phréatique d'Alsace, c'est avec un profond regret qu'elle prend note de la décision du gouvernement d'un confinement total du site de Stocamine par arrêté du 28 septembre 2023, décision provisoirement suspendue ce mardi 7 novembre par le tribunal administratif de Strasbourg, le démarrage des travaux étant ainsi reporté. Cette décision de confinement du site soulève de nouveau la question du risque de contamination de la nappe phréatique d'Alsace, plus grande réserve en eau potable d'Europe, et du préjudice que l'on ferait subir aux générations futures. Le gouvernement justifie son choix au vu des délais restants à date (2027) pour réaliser les travaux sans risque pour les travailleurs et par la nécessité de préserver la nappe.

Il est à déplorer néanmoins l'absence de réponse des services de l'Etat quant aux demandes répétées de la Région d'accéder au site afin d'estimer les possibilités techniques d'excavation ainsi que la lenteur quant à cette prise de décision qui aurait pu être différente il y a de cela encore 2 ans.

A savoir que parallèlement à la reprise souhaitée par l'Etat des travaux, le Ministère a présenté son Plan de prévention des risques et de suivi concernant le confinement des déchets le 19 septembre dernier. Soucieux de la préservation de la nappe phréatique d'Alsace, la Région Grand Est s'inscrit dans les travaux proposés par l'Etat et veillera à la surveillance de la nappe phréatique ainsi qu'à la reconversion du site. Parmi les actions proposées, la Région reste attentive à celle relative à la création d'une réserve financière afin de laisser des possibilités futures pour un potentiel retrait des déchets quand les technologies de destockage robotisées le permettront.

Développer la filière hydrogène dans le Rhin supérieur

Le développement de la filière hydrogène revêt des enjeux qui ne peuvent être appréhendés qu'à une échelle européenne et en cohérence avec les stratégies et actions menées par les différents partenaires frontaliers.

Face aux multiples stratégies, au foisonnement d'initiatives et à l'émergence de projets pour la majorité structurants, viser plus de convergence transfrontalière est un objectif auquel je ne peux que souscrire. Le Rhin supérieur et la Grande Région ont d'ores et déjà engagé des réflexions similaires dans ce domaine qui pourraient être partagées et respectivement mises à profit pour créer des synergies transfrontalières. La Région Grand Est a par ailleurs été à l'initiative avec le Land de Sarre d'une résolution du Comité de coopération transfrontalière adoptée lors de sa séance du 23 octobre et qui vise à une plus grande coordination des actions et initiatives le long de la frontière franco-allemande.

La Région Grand Est est tout à fait disposée à apporter son expertise au profit des dynamiques transfrontalières qui pourraient s'enclencher par la suite sur ce sujet. Elle a adopté en décembre 2020 sa Stratégie hydrogène 2020-2030 et a lancé plus récemment une « Etude corridor H2 » qui prévoit de déterminer le dimensionnement et le maillage le plus adéquat des stations hydrogène en s'appuyant sur les corridors européens qu'ils soient fluviaux, routiers ou ferroviaires. Les premiers résultats font apparaître une production d'hydrogène vert plus faible qu'initialement prévue. Il paraît dans ce contexte difficilement envisageable pour la Région Grand Est de soutenir une exportation d'hydrogène vert vers les pays frontaliers alors que nous ne sommes pas en mesure de répondre à nos propres besoins sur le territoire. Il est nécessaire de rappeler que l'hydrogène est un vecteur énergétique à utiliser pour certains besoins spécifiques (industries et mobilités lourdes majoritairement). Vu le prix encore élevé et un rendement encore faible, il y a lieu de poursuivre le développement des énergies renouvelables pour se rapprocher des objectifs fixés au niveau européen.

Gestion économe de la ressource foncière dans le Rhin Supérieur

L'artificialisation des sols est un enjeu majeur d'aménagement du territoire et cette résolution nous engage dans une nécessaire évolution des stratégies et de pratiques d'aménagement de nos territoires. Cette orientation est au cœur des politiques régionales au premier rang desquelles le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires qui est en cours de modification pour atteindre l'objectif Zéro Artificialisation Nette d'ici 2050. Mais cette

stratégie ne trouve d'écho que si elle est partagée et mise en œuvre par tous. C'est un défi que nous devons relever collectivement y compris avec les habitants et les entreprises de nos territoires. Il est important que nous ayons conscience des enjeux et de la nécessité d'agir de manière coordonnée. Cette coordination trouvera, j'en suis sûr, une traduction au sein du Projet de Territoire du Rhin Supérieur. Cette résolution rappelle également l'impérieuse nécessité de renforcer les partenariats et la concertation sur les stratégies d'aménagement des territoires. L'échange de nos bonnes pratiques, des orientations stratégiques et des analyses territoriales concourront à accélérer l'atteinte de l'objectif de préservation des sols.

Soutien du manifeste des villes du Rhin supérieur pour le renforcement du transport ferroviaire transfrontalier

Je remercie le Conseil Rhénan de s'être penché sur le Manifeste des Villes du Rhin supérieur, et pour globalement toutes les réflexions qu'il mène sur la question des mobilités, de quelque nature qu'elles soient, tant elles revêtent un enjeu de première importance dans nos régions frontalières.

En tant qu'Autorité organisatrice des mobilités, la Région Grand Est mène un travail considérable pour améliorer et développer les offres de transport, particulièrement ferroviaires, avec l'ensemble des partenaires compétents et en conformité avec ses priorités stratégiques. Comme vous le soulignez dans votre résolution, les efforts colossaux que mène ma collectivité avec les Länder allemands pour renforcer l'offre ferroviaire sont à souligner tout particulièrement.

L'intérêt que portent les Villes du Rhin supérieur, comme bon nombre d'acteurs, pour les questions de mobilité, nous conforte dans l'idée de continuer à maintenir sans relâche les efforts entrepris et à venir.

Je regrette toutefois que la parole régionale n'ait pas été suffisamment prise en compte au cours de différents échanges pour coller ce Manifeste au plus près de la réalité, et ne peux que constater que la version finale ne tient pas compte de l'ensemble de nos observations. Il est dès lors difficile à la Région Grand Est d'endosser la version finale du Manifeste bien que j'en mesure tout le bien fondé.

Approfondir la coopération avec le Conseil parlementaire interrégional

Le Conseil Rhénan et le Conseil parlementaire interrégional sont deux assemblées parlementaires transfrontalières. Le Grand Est et la Rhénanie-Palatinat siègent dans chacune d'entre elles, ce qui favorise des synergies et des coopérations sur des problématiques communes aux deux espaces de coopération que sont la Grande Région et le Rhin Supérieur. En effet, au-delà des singularités propres à certains espaces (les travaux sur la géothermie menés dans le Rhin Supérieur n'ont pas d'intérêt à être dupliqués dans la Grande Région, les ressources géologiques n'étant pas les mêmes), d'autres thématiques sont transversales et communes aux régions transfrontalières caractérisées par des flux importants : mobilités transfrontalières, cadre réglementaire encadrant la pratique du télétravail, aménagement du territoire, protection des mineurs dans les zones transfrontalières, gestion transfrontalière des risques d'inondation, trafic cycliste transfrontalier,

dépôts légaux et illégaux de déchets dans l'espace frontalier, infrastructures énergétiques transfrontalières...

En outre, le Conseil parlementaire interrégional et le Conseil Rhénan regroupant à eux deux une région française et trois Länder allemands, les échanges et expertises des deux instances peuvent nourrir la coopération bilatérale franco-allemande, notamment implémentée de manière intergouvernementale (mais dans une démarche co-construite avec les collectivités territoriales) au sein du Comité de coopération transfrontalière (CCT).

Aborder la gestion durable des déchets du BTP de manière transfrontalière

Avec 69% des tonnages produits à l'échelle du Grand Est, la gestion des déchets du BTP est un enjeu majeur et le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires fixe des objectifs ambitieux de réduction et de valorisation de ces déchets.

Afin de suivre l'évolution des tonnages et des pratiques, la Région Grand Est a développé un observatoire des déchets du BTP pour suivre l'évolution des productions mais aussi les différentes filières de valorisation et d'élimination. La Région a également mis en place une animation spécifique pour déployer l'économie circulaire dans la filière BTP. L'une des conséquences de cette animation est la signature en 2022 d'une convention régionale entre la Région, les 4 organisations professionnelles du BTP et l'Etat afin de mobiliser l'ensemble des acteurs sur l'atteinte des objectifs de prévention et de valorisation des déchets fixés par le SRADDET.

La préservation des ressources naturelles est étroitement liée au prolongement de la durée de vie des ouvrages et au réemploi des matériaux ainsi qu'au recyclage des déchets du BTP sous forme de ressources secondaires. Pour encourager ces démarches de prévention et de valorisation des déchets, la Région Grand Est, l'ADEME et le FEDER accompagnent financièrement depuis 2019 la réalisation de projets exemplaires : des maitres d'ouvrage qui intègrent des clauses d'économie circulaire dans leurs marchés de réhabilitation de bâtiments, des matériauthèques permettant de remettre sur le marché des matériaux ayant fait l'objet de déposes préservantes sur les chantiers, des investissements sur des plateformes de recyclage de déchets de BTP permettant leur valorisation en tant que matériaux alternatifs et de substitution aux matériaux issus des carrières. Cette volonté forte et partagée, a notamment permis de déployer un réseau régional de 7 matériauthèques (6 matériauthèques physiques et une matériauthèque numérique) et de développer environ 1,6 Mt de nouvelles capacités de production de matériaux recyclés.

Du fait de la position géographique du Grand Est, la région se trouve néanmoins confrontée à la problématique des transferts transfrontaliers de déchets. Avec 3,18 Mt de déchets inertes en 2021, les transferts transfrontaliers représentent 24% des déchets inertes gérés dans les installations du Grand Est et sont en constante augmentation. Concernant les déchets dangereux du BTP (déchets d'amiante et terres polluées) la région Grand Est est également très sollicitée mais a choisi, via le SRADDET, de préserver ses capacités de traitement en les adaptant à la production régionale afin de limiter en distance le transport des déchets et de limiter les tonnages de déchets en provenance d'autres régions et de l'étranger. Aussi, la Région Grand Est est favorable à la mise en place de coopérations transfrontalières et de gestion durable basées sur une réutilisation des matériaux

inertes sur les chantiers (permettant d'éviter le statut de déchets), sur la production de ressources secondaires issues de plateformes de recyclage implantées au plus proche de leurs lieux de production et sur le développement de nouvelles filières de traitement des déchets dangereux permettant de limiter leur nocivité et leur transport.

Pour un approvisionnement énergétique durable

Le sujet de l'approvisionnement énergétique durable est au centre des préoccupations de la Région Grand Est. En effet, depuis de nombreuses années une politique énergétique volontariste est menée pour soutenir financièrement de nombreux porteurs de projets pour les inciter à passer à l'utilisation d'énergies renouvelables.

D'ailleurs, le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalités des Territoires est le document de référence en la matière et fixe l'objectif de faire du Grand Est un territoire bas carbone et à énergie positive en combinant la réduction de la consommation énergétique au développement des énergies renouvelables. Celui-ci doit être « raisonné » en tenant compte à la fois des contraintes environnementales, du potentiel des territoires et des conséquences du changement climatique.

En ce qui concerne plus spécifiquement le solaire photovoltaïque, les recommandations évoquées, portant notamment sur l'agrivoltaïsme ou sur des installations sur des gravières, répondent aux préoccupations de la Région Grand Est qui suit ces sujets avec intérêt (par exemple avec l'organisation d'une réunion avec les partenaires allemands sur le photovoltaïque sur des plans d'eau) et qui seront approfondis dans les groupes de travail de la CRS (sous l'angle juridique, acceptabilité, impact sur la biodiversité..).

Pour le projet de parc d'innovation, la Région est signataire du projet de territoire Fessenheim et à ce titre soutient la transition énergétique de ce territoire. Par ailleurs, la Région est un des partenaires co-financeurs de l'étude EUCOR dont les résultats ont été présentés dans l'hémicycle régional à plusieurs dizaines de participants. La Région est en accord avec les conclusions de ce travail et est dans l'attente d'actions concrètes.

La Région ne peut donc que souscrire à cette résolution qui aborde autant le sujet de la sobriété et de l'efficacité énergétique, que celui du stockage ou de la décarbonation de l'industrie.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'assurance de mes salutations les meilleures.

Bien cordialement.